SAINT SEINE INFOS

N° 17

décembre 2006

Dans ce numéro

SOMMAIRE : EDITO :	p. 1
Vie communale	
- Le bonheur……..……....	p. 2
- Le lotissement……....	p. 2
- Assainissement collectif…….	p. 2
- Repas des aînés……...	p. 2
- Assainissement individuel…...……	p. 3
- À propos de……....	p. 3
- Le canal……...	p. 3
- Vente de bois……..……	p. 4
- Que vais-je faire ?...……	p. 4
- L'église…….……...	p. 5
- Un nouvel agent pour la commune….	p. 5
- Biens sans maître..……...	p. 5
- Correspondance, à propos de l'église..	p. 6
- Le haut débit…….……...	p. 7
- Appel à la citoyenneté…….	p. 7
- Réunion publique……	p. 7
- La panne de courrant……...	p. 8
- Le bruit et les autres nuisances……	p. 8
- Travaux et projets…….……...	p. 9
- Réunion avec le percepteur…….	p. 9
- Mise en place d'un RAM……	p. 10
- Associations……	p. 11
Le carburant MAKHONINE…….	p. 12
État civil…….	p. 13

La tribune du Conseil

Élections

L'année 2007 qui arrive s'annonce très électorale… Présidentielles, législatives, peut être davantage.

A l'heure où les français ne brillent pas par leur présence dans les isoloirs, les derniers chiffres de l'absentéisme nous le montre, il convient de s'interroger sur le ou les pourquoi de cette désaffection.

D'après les dernières études, il semblerait que nos concitoyens ne se sentent pas compris par leurs élus.

Trop de distance entre les instances décisionnelles et les électeurs, mauvaise image des élus vis-à-vis des citoyens (il est vrai que des débats à l'assemblée nationale ou au sénat devant des fauteuils vides font mauvaise publicité…), trop de promesses non tenues, et trop de démagogie n'incite que peu au civisme.

Dans notre commune, pas de politique politicienne, l'intérêt général primera toujours sur les intérêts particuliers. Il n'est pas simple de faire coïncider les sensibilités de chacun, leurs volontés, les possibilités qui s'offrent à nous sont parfois très étroites, bornées par la loi et malheureusement par notre budget. Celui-ci est un outil au service des projets mais souvent, c'est aussi un frein.

Si nous nous heurtons souvent aux législateurs c'est parce que les propositions de lois qu'ils votent parfois, sont sans doute adaptées aux agglomérations, mais pas aux petits villages. L'avance de la TVA en est un exemple flagrant, il est possible pour une ville de payer des sommes importantes correspondant à l'avance de TVA, il est impossible pour nous de le faire… même si nous sommes remboursés deux ans plus tard.

Pourtant nous sommes tenus aux mêmes règles, mais celles-ci devraient être adaptées, selon la taille des communes.

Nous sommes actuellement dans une impasse concernant l'église comme vous pourrez le lire page 5. Ce dossier entamé depuis plus de 10 ans, révèle bien à quel point un fossé sépare les élus locaux des élus qui siègent à Paris.

Nous nous battrons encore, avant peut être de nous lasser, afin que le dossier avance, que soit entendue la voix des petites communes où n'habite que 25 % de la population française. Cette future année électorale sera peut-être le haut parleur dont nous avons besoin…

Présidentielles : dimanche 22 avril et dimanche 6 mai.

Législatives : dimanche 10 juin et dimanche 17 juin.

LE BONHEUR : *Restera-t-il encore dans nos campagnes ?*

Après l'exode rural de 1960, l'image idyllique des campagnes semble faire rêver un nombre toujours plus grand de citadins, qui envisagent de s'installer durablement à la campagne. Milieu autrefois agricole, 79% de la population il y a cent ans, représenté par 2,3% aujourd'hui.

Dès lors la campagne ne peut survivre qu'avec l'appui et l'apport des citadins. Mais cet engouement inattendu présente néanmoins quelques inquiétudes. Il ne suffit pas d'être domicilié dans le village pour en faire partie. Le village c'est une communauté de gens qui partagent un passé, mais aussi une méfiance, qui ne facilite pas l'intégration .Mais, reconnaissons que les néo-ruraux, participent très peu à la vie locale et se comportent trop souvent en pays conquis.

Les citadins doivent comprendre qu'un village, ce n'est pas seulement une zone d'habitation ou de pique nique pour consommateurs insouciants ou un défouloir pour non-conformistes, mais un lieu où les « rurbains » devront entendre avec plaisir les bruits de la vie naturelle et sauvage encore existante, partager avec les natifs le pouvoir, les responsabilités, et l'application des lois.

Georges GRADELET

REPAS DES AINES

Il aura lieu le samedi 20 janvier 2007.

Comme chaque année, les personnes concernées recevront une invitation qui sera à retourner au secrétariat de mairie afin de prévoir le nombre de repas.

LOTISSEMENT : *Premier permis de construire*

L'absorption de la société CONTI (qui a commencé les travaux du lotissement) par sa maison mère, la société LORIN, n'a pas été sans conséquences sur les travaux d'aménagement :

difficulté dans les relations (pas d'interlocuteur).

Problème de fourniture de documents indispensables à l'obtention des subventions.

Problèmes de finitions.

Absences aux réunions de chantier.

Mises au point difficiles.

Néanmoins, toutes les parcelles sont viabilisées en bordure de propriétés (eau, électricité, assainissement, téléphone). La mise en place des pompes de relevage va suivre l'installation du compteur par EDF.

5 lots sont vendus :

4 compromis signés

La première vente a été signée le 10 novembre 2006.

Un couple est intéressé par le dernier lot.

Le premier permis de construire a été accepté le 26 octobre 2006.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : *Un diagnostic indispensable*

Mise en service pendant les années 1985 à 1991, cette installation fonctionne dans une ambiance pour le moins particulière. C'est pourquoi le conseil municipal, après avoir effectué une consultation, a décidé de confier le dossier à la société BR. Les investigations ont déjà commencé pour connaître le tracé exact du réseau (les plans en dépôt à la DDA ayant été détruits), vérifier les branchements non conformes et les eaux parasites. Un passage caméra nous donnera un aperçu de l'état des canalisations. Les conclusions seront une aide à la décision pour l'avenir. Nous devons prendre en considération l'état de la station de Montigny et du réseau d'acheminement.

L'injection de chlorure ferrique dans la conduite de refoulement, prévue pour diminuer les odeurs qui incommodent les habitants de Pouilly, s'avère destructrice des canalisations en fonte. Nous étudions la possibilité de créer notre propre station ce qui diminuerait considérablement les coûts de fonctionnement.

Des contacts ont été pris avec l'agence de bassin Rhône, Méditerranée, Corse, située à Besançon, pour le financement d'une étude de faisabilité d'un système d'épuration à partie de roseaux (rhizosphère). Si cette solution pouvait être mise en œuvre sur notre commune, il nous faudrait convaincre les autres communes, rattachées à la station d'épuration de Montigny, de changer de mode de fonctionnement.

Mais cela ne résout toujours pas le récurant problème des lingettes et autres matières que nous retrouvons trop régulièrement dans les pompes de refoulement. Nous sommes intervenus 18 fois depuis le début de l'année 2006. Nous rappelons que si la SAUR intervenait, il nous en coûterait 300€ par dépannage, soit la somme de 5400€ en plus de ce qui est déjà prévu par convention. Une solution existerait, mais elle impose le remplacement des pompes. Coût total environ 15 000€.

Dans un premier temps la commune va remettre à hauteur le poste de refoulement situé vers les ponts et réparer le tableau électrique du poste de la rue de Fontaine. Montant des travaux : 8 936€, qui sont financés par la redevance assainissement.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : *Contrôle des installations.*

La loi sur l'eau impose que les installations individuelles soient contrôlées. La commune est responsable de cette application. Pour la mettre en œuvre elle dispose de plusieurs moyens. Le SPANC (service public d'assainissement non collectif) et le zonage d'assainissements autonomes. La commune compte 12 installations de ce type. Ce petit nombre nous a incité à faire exécuter gratuitement, par les commissions « **bâtiments et travaux** » un constat de l'existant. Le compte rendu de nos observations a été consigné sur un rapport et une copie transmise aux propriétaires.

Peut on déléguer ces contrôles ?

Oui avec la création du SPANC et la désignation d'un organisme compétent (SAUR) ou équivalent.

Il sera nécessaire d'établir une convention pour déterminer la prestation qui sera financée par l'établissement d'une redevance distincte de celle du collectif. Le coût sera partagé entre les propriétaires des dites installations.

À PROPOS DE....*Distribution de « Saint Seine Infos »*

« Saint Seine Infos » paraît en juin et décembre en version imprimée, mais aussi sur le site Internet de la commune

La distribution est faite par les élus. Pour les résidences secondaires, où pour ceux qui retirent les boites aux lettres lors de leur départ, des exemplaires seront à disposition en mairie.

Le paiement des impôts locaux, qui est un devoir, ne confère aucun droit absolu et ne justifie pas l'envoi par courrier du journal à la résidence principale.

Rappelons également que la commune ne perçoit pas de DGF (dotation globale de fonctionnement) pour les résidences secondaires.

Canal « entre Champagne et Bourgogne » : *un projet présenté en 2006 au conseil de développement*

Situé à l'extrême EST de la Bourgogne. La commune de Saint Seine sur Vingeanne compte 373 habitants, elle fait partie du canton de Fontaine Française et est intégrée à la communauté de commune du Val de Vingeanne. Les départements limitrophes, Haute Saône, Haute Marne, sont à 15 et 30 minutes en voiture.

En 2001 le conseil général a présenté une étude sur la mise en valeur touristique du canal qui a retenu toute notre attention. Mais c'est en octobre 2005 que la décision d'instruire le dossier sera prise.

La commission tourisme en collaboration avec la commission consultative communale a développé ce projet qui s'inscrit dans le schéma directeur d'aménagement touristique du canal « entre Champagne et Bourgogne » qui prévoit la création d'une « Halte nautique ».

L'objectif étant de réhabiliter un existant en l'aménageant, développer une activité touristique et marchande (vente de produits régionaux, aires de jeux, restauration rapide etc) handicapée aujourd'hui par le manque de structures. La demande existe, il faut la saisir.

Malgré l'éloignement du centre du village, 1500 m, le site est très fréquenté : 3 ou 4 bateaux amarrés par soirée, son environnement naturel (forestier) est accessible par de nombreuses dessertes.

Les atouts :

Sa situation :

Accès direct par la RD960.

Liaison avec Champlitte (11 km)

Bèze (15 km) ,

Gray (17 km)

La proximité des réseaux d'eau et d'électricité (maison éclusière).

La proximité (<4000 m) de la commune de Fontaine-Française, chef lieu de canton et pourvue de tous les services publics, des commerces, médecins, pharmacie.

La présence (200 m) d'un point de restauration rapide

Des intérêts touristiques majeurs :

Église classée du XIII^{ème} siècle,et château à St Seine sur Vingeanne.

Ferme fortifiée de Rosières.

Château de Fontaine Française.

Proximité des boucles de randonnées pédestres sur le territoire cantonal.

Proximité immédiate du futur vélo route sur le chemin de halage.

Une gestion sur place et la possibilité de confier la gestion à un privé, déjà présent sur le site VNF.

Le 18 septembre 2006 nous avons présenté notre dossier au conseil de développement pour obtenir le « label » projet de pays 2005-2006. Approuvé par la commission il a été examiné par CLEP(comité local d'examen des projets) qui le valide le 17 octobre après une étude particulièrement approfondie...

Ce dossier a été bien suivi par les représentants de la communauté de communes et du syndicat « pays plaine de Saône-Vingeanne».

Reste maintenant à concrétiser la réalisation. La décision sera prise par le conseil municipal, en fonction des priorités, sachant que nous avons trois ans pour engager les travaux.

Coût pour la commune 32 695 € auxquels s'ajoute une TVA de 39 200€.

Les financeurs sont : l'état 30%, la région 10%, le département 30%, Voies Navigables de France 10%.

Notons l'effort particulier du département porteur du projet à l'origine, mais abandonné au fil des ans.

Chronologie :

Février 2001 : présentation de l'étude par le cabinet « oméga consultants » au Conseil Général.

Novembre 2001 : présentation à Mirebeau des 6 propositions d'animation.

Mars 2003 : répartition des responsabilités entre les départements de Haute Marne et de Côte d'Or.

Octobre 2005 : la commune de Saint-Selne-sur-VIngeanne se voit confier la maîtrise d'ouvrage.

Fin 2005 : fourniture du cahier des charges par VNF.

Début 2006 : consultation des entreprises. Une seule réponse.

Juillet 2006 : plan de financement

2007 : décision du conseil.

LA FORET : VENTE DE BOIS 2006

Bien gérer peut rapporter

En 2006 la vente du bois d'œuvre a rapporté 63 760€. Ci-dessous vous trouverez l'évolution des ventes forestières depuis 2001. L'année 2000 a volontairement été écartée de l'étude, car la tempête de l'hiver 1999 a déstabilisé le marché et provoqué un effondrement des cours.

REVENUS FORESTIERS SUR 6 ANNÉES

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (*)
Bois d'œuvre	27 235,54	37 016,48	32 299,60	23 625,18	38 211,36	63 760,00
Affouages	594,55	936,85	2 007,00	3 406,18	1 888,00	1 465,00
Garderie ONF	3 268,26	4 441,97	3 875,95	2 835,02	4 585,36	7 031
total	**24 561,83**	**33 511,36**	**30 430,65**	**24 196,34**	**35 514,00**	**58 193,96**

(*) vente ONF de juin et d'octobre et vente de bois d'œuvre issu de parcelles gérées par la commune.

La moyenne des recettes sur 6 ans est de 34 401,36€ net

Le coût moyen des travaux sylvicoles est de 3 000€

Les frais de garderie ONF sont de 12% sur la forêt communale.

Que vais je faire maintenant ?

Après ces nombreuses années passées aux services de la collectivité, où tu as fait tous les métiers, écouté avec plaisir les éloges, entendu avec philosophie les critiques, conservant ta bonne humeur et ton éternelle cigarette, tu prends ta retraite.

Toujours présent là où c'était nécessaire à ta seule initiative. Tu connaissais les petits et les grands secrets de nos réseaux défaillants, de nos murs vacillants, de la mécanique récalcitrante. Tu as connu la période « faire avec rien » et, lorsque, enfin, le nécessaire est arrivé, un vol sélectif (compresseur, perceuses etc) t'a privé de tes outils tout neufs.

Tout cela n'étant que péripéties, le jour du départ est arrivé, c'est au volant de ton outil principal, décoré et fleuri que tu as fait discrètement un petit tour de village avant de partir en congé, puis en retraite. Là s'arrête l'énumération, ta modestie pourrait en souffrir

A cette occasion la commune a offert un apéritif pour matérialiser le départ d'un collaborateur reconnu pour ses compétences et sa disponibilité.

Nous saluons ton arrivée parmi les bénéficiaires du temps libre où tu vas sans doute découvrir, que gérer le planning d'un retraité nécessite beaucoup de réflexion, pour ne pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même.

Cette retraite Robert, nous te la souhaitons longue, et paisible.

ÉGLISE : *les méfaits de la maîtrise d'ouvrage….*

La réunion avec mademoiselle DENIS de la DRAC et conservatrice des monuments historiques a eu lieu le 2 août. Il nous a été confirmé les nouvelles dispositions en matière de conservation des monuments historiques : la commune retrouve l'entière responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux. La première conséquence est l'avance de la TVA sur l'ensemble des travaux, subventions comprises. En l'état actuel des devis la somme se monterait à 140 000€ pour l'ensemble des travaux. Emprunter une telle somme pour payer de la TVA nous a semblé surréaliste quand notre participation pour cette opération est de 35 000€.

Des courriers ont donc été adressés :

- Le 22 août à M. le Préfet pour l'informer des conséquences de l'ordonnance du 8 septembre 2005 sur la modification du code du patrimoine. Mme NOIR du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire, nous a demandé un historique de cette affaire afin de le présenter à son directeur. Ce dossier complémentaire est envoyé le 18 septembre. Un rendez-vous sera programmé avant la fin de l'année pour trouver une solution qui ne pénalise pas le budget de la commune.

- le 22 août à M. NUDANT député de notre circonscription. Dans sa réponse du 4 septembre, il note : « des conséquences désastreuses sur les finances de la commune » et demande des aménagements à M. Jean-François COPPÉ, ministre délégué au budget. Dans sa réponse du 21 septembre celui-ci lui assure « un examen attentif du dossier ».

- le 22 août à M. François REBSAMEN, président des maires de Côte d'Or, pour qu'il fasse part de nos préoccupations à M. Jacques PÉLISSARD, président des maires de France. Dans sa réponse du 31 août il constate que cette ordonnance « soulève un problème pour nos communes ».

- le 29 août à M. De BROISSIA, président du Conseil Général de Côte d'Or, en temps que financeur de cette opération. Dans sa réponse du 21 septembre il se dit « partager notre analyse » et il fait part de notre préoccupation à M. Renaud DONNEDIEU DE VABRES, ministre de la culture et de la communication.

Nous avons souhaité que des solutions nous soient proposées avant l'établissement du budget 2007, pour que le conseil municipal fasse un choix sur des éléments concrets.

UN NOUVEL AGENT POUR LA COMMUNE : *Robert s'en va, Thierry arrive !*

Le conseil, après présentation des candidatures par monsieur le maire, a choisi, par un vote à bulletin secret, Thierry PALIOT pour le remplacement de Robert FAIVRE, atteint par l'âge de la retraite.

Thierry prendra ses fonctions le 1er décembre 2006, comme agent des services techniques de notre collectivité.

L'ensemble des élus se félicite de cette nomination, mais regrette le départ d'un conseiller qui s'était investi en prenant des responsabilités, notamment dans le fonctionnement du CPI.

Thierry doit démissionner. Le code électoral n'autorise pas un titulaire d'une collectivité territoriale à être en même temps élu de cette collectivité.

Le conseil municipal sera donc réduit à 8 membres. Le recours à des élections complémentaires s'avère impossible, car la loi n'accepte un renouvellement qu'à partir de la défection d'un tiers des conseillers. On peut le regretter, d'abord pour la formation des nouveaux conseillers et ensuite pour la cohésion du conseil municipal.

Nous présentons nos encouragements à Thierry dans sa nouvelle fonction au service de notre communauté et nous souhaitons à Robert une excellente retraite.

BIENS SANS MAITRE *Ils se distinguent des biens issus des successions en déshérence*

Se référant à l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et à l'article L. 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, du 1er juillet 2006, le conseil municipal a décidé de recenser les biens sans maître (*). Ceci afin d'entreprendre les démarches en vue d'intégrer ces propriétés dans le patrimoine communal.

À l'issu du recensement, une liste des parcelles sera publiée et affichée. Tous les habitants pourront nous faire part de leurs remarques.

(*) Biens dont le propriétaire est inconnu ou connu mais décédé depuis plus de trente ans.
Références : article 713 du code civil et article L. 25 du code du domaine de l'État.
Circulaire interministérielle NOR MCT/B/06/00026C du 8 mars 2006.
Article 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.
Article L. 1123-1 et suivants du 1er juillet 2006.
Question écrite n° 23 056, JO QS du 26 octobre 2006.

Copie de la lettre envoyée par Monsieur Jacques PÉLISSARD, Président de l'Association des Maires de France, à :

- Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre délégué aux collectivités territoriales.
- Monsieur Renaud DONNEDIEU de VABRES, Ministre de la Culture et de la Communication.
- Monsieur Jean-François COPPÉ, Ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État.

LE PRESIDENT

CG/AH/06-6132

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été attirée sur le financement des travaux de restauration des monuments historiques appartenant à des collectivités locales.

Avant l'application de l'ordonnance du 8 septembre 2005 relative aux monuments historiques et aux espaces protégés, les services de l'État pouvaient, de manière dérogatoire au droit commun, assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux portant sur les monuments classés propriétés des collectivités.

Les collectivités apportaient alors à l'État un fonds de concours, dont le montant était éligible au fonds de compensation de la TVA (FCTVA), sous réserve du respect des conditions d'éligibilité à ce fonds. Dans l'attente du versement de l'attribution, qui intervient, selon le droit commun, deux ans après la réalisation de la dépense, elles supportaient donc la charge de l'avance de la TVA. à hauteur de leur seule participation.

L'ordonnance, en prévoyant que la maîtrise d'ouvrage relève désormais du propriétaire de l'immeuble, modifie les circuits de financement.

Ainsi, c'est à présent l'État qui verse aux collectivités une participation financière. Celles-ci règlent la totalité des factures, et supportent donc l'avance de la TVA sur le coût total des travaux.

Cette situation présente le risque non négligeable de peser sur le financement de nombreuses opérations. En outre, elle pose une question de principe au regard des débats engagés dans le cadre du Conseil d'orientation des finances publiques, portant sur les moyens d'atténuer l'impact des décisions de l'État sur les finances locales.

En conséquence, je souhaite qu'un dispositif soit institué afin de neutraliser l'impact financier généré par le changement de maîtrise d'ouvrage. A cet effet, plusieurs pistes pourraient être explorées : le versement de l'attribution du FCTVA l'année même de réalisation des dépenses concernées (cela est déjà prévu pour certaines dépenses de nature spécifique), le calcul de la participation financière de l'État sur la base TTC du montant des travaux (elles seraient alors déduites de l'assiette du FCTVA), voire l'application du taux réduit de TVA aux travaux réalisés sur les monuments historiques.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de me faire savoir quelle est votre position sur cette question et quelle orientation vous semble la plus judicieuse.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier, je vous prie d'agréer. Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jacques PELISSARD

HAUT DÉBIT : *une solution locale*

Une réunion a eu lieu avec M. Marco BERTI du Conseil Général, le mardi 17 octobre à la mairie.

Trois communes, dans le canton, ne pourront bénéficier du haut débit dans des conditions normales (par le réseau filaire de France Télécom). Ce sont Licey (82%), Montigny (0,6%) et Saint-Seine (13%).

La solution la moins pénalisante est le réseau Wi-Fi (maillage radio du village) qui aurait l'avantage d'être compatible avec le projet du Conseil Régional de réseau Wi-Max prévu pour la Bourgogne.

L'enquête effectuée auprès des abonnés de la commune (*) nous a servi pour argumenter notre consultation auprès d'opérateurs éventuels. Parallèlement une demande a été envoyée a la direction de France-Télécom lui demandant de nous refaire des propositions.

La part à la charge de la commune est de 20% du montant HT des travaux, estimés à 30 000€.

Encore une fois on peut regretter le désengagement de l'État dans l'aménagement du territoire où dorénavant c'est du chacun pour soi. La participation financière des collectivités locales est de plus en plus importante, pour rétablir une certaine équité dans les zones rurales moins attractives pour les opérateurs privés.

(*) réponses
86 personnes ont répondu.
36 foyers sont actuellement connectés à internet.
70 personnes possèdent un ordinateur.
70 personnes sont susceptibles de souscrire un abonnement.

Le résultat de ce sondage sera fourni aux opérateurs à l'appui de notre demande.

Suite à l'article paru dans le Bien Public du 10 octobre, un courrier a été adressé au responsable du projet haut débit à France-Télécom, M. HOCH.

APPEL À LA CITOYENNETÉ

Une recrudescence des infractions au code de la route est observée dans le village. De nombreux habitants se plaignent de la vitesse excessive des véhicules, notamment devant l'école. Malheureusement on peut constater que certains n'appliquent pas à eux-mêmes ce qu'ils exigent des autres. Il n'y a pas de vie en communauté sereine sans un minimum de civisme de la part de tous.

L'appel à la citoyenneté formulé dans les « Saint Seine Infos » ne trouvant pas d'écho, nous avons renouvelé notre demande à la gendarmerie pour des contrôles radar qui seront effectués régulièrement. Parallèlement, une étude est en cours à la DDE, pour modifier l'entrée du village en venant de Fontaine-Française.

Le phénomène « Pocket Bike », semble avoir trouvé des adeptes parmi nos jeunes ou moins jeunes concitoyens Cet engin est réservé à une utilisation sur un circuit, mais formellement interdite sur les voies publiques. Attention aux conséquences en cas de contrôle ou d'accident.

Les poubelles ou les bacs qui restent en souffrance sur le trottoir après le passage du camion de ramassage ne sont pas très esthétiques. Merci d'avoir l'obligeance de les retirer.

Réunion publique : *Compte rendu*

Après une introduction du maire, Georges GRADELET, les réunions publiques revenaient sur des sujets d'actualité et abordaient des thèmes qui préoccupent une majorité d'habitants de la commune.

L'église : le dossier est au point mort après l'ordonnance du 8 septembre 2005, qui redonne aux communes propriétaires de bâtiments classés, l'entière responsabilité de la maîtrise d'ouvrage. Toutes les conventions et les prévisions de travaux ont été annulées par l'État. Devant les conséquences financières liées à l'avance, durant 2 ans, d'une TVA à 19,6%, la décision du conseil municipal dépendra des réponses aux courriers adressés à tous les responsables politiques.

L'assainissement : le cabinet chargé du diagnostic du réseau d'assainissement collectif et de son fonctionnement, rendra ses conclusions avant la fin de l'année. Dès à présent il s'avère nécessaire de moderniser un système du plus en plus coûteux, notamment à cause des nouvelles règles et du manque de civisme de certains. Une étude sera menée sur la possibilité de mettre en place une station d'épuration à base de roseaux (rhizosphère).

Le haut débit : la commune ne disposant pas d'un accès au réseau haut débit, un sondage a été organisé pour connaître les besoins de la population. Une très large majorité s'est prononcée en faveur de la mise en place d'un système palliatif basé sur la Wi-Fi. En liaison avec le Conseil Général, une consultation sera lancée, avant la fin de l'année, afin de solliciter les opérateurs. En parallèle une demande a été envoyée à France-Télécom pour connaître les possibilités de rendre notre réseau compatible avec le haut débit.

Le projet de halte nautique : le dossier présenté dans le cadre de l'aménagement touristique du canal « entre Champagne et Bourgogne », a été accepté par le conseil de développement du pays « Plaine de Saône-Vingeanne ». Le dossier a été définitivement entériné par le CLEP, (comité local d'étude des projets) le 17 octobre.

Les ordures ménagères : le SMOM a mis en place une commission chargée de réfléchir à des idées nouvelles pour le ramassage, le traitement des ordures ménagères, ainsi que l'amélioration du tri sélectif. Chacun pourra faire des propositions afin de limiter et de valoriser nos déchets.

Les réunions se sont terminées par les questions des participants. Ceux-ci ont pu exprimer leur inquiétude concernant, notamment, la sécurité routière dans la commune.

Nous ne pouvons que regretter le manque d'implication des habitants pour l'avenir de notre commune. Nous n'avons pas le monopole des idées, la critique à posteriori, n'est ni constructive, ni encourageante.

Un grand merci est adressé à toutes les personnes présentes, qui ont enrichi le débat.

Où est donc la lumière ? *À l'ombre du mardi 3 octobre*

C'est la course aux informations et très vite elles vont circuler, contradictoires bien sûr. Même à EDF, les opérateurs que vous avez interrogés, ne sont pas tous informés de la situation sur le terrain. Seules les équipes d'astreintes et d'interventions ont connaissance de la situation, mais ne sont pas joignables par le public.

L'alerte est déclanchée par les techniciens EDF.

Immédiatement les équipes sont lancées sur le terrain, elles savent parfaitement sur quelle ligne elles doivent intervenir, mais ne connaissent pas le lieu exact. Il faut localiser la coupure et c'est là que commencent les difficultés.

Les jours précédents, la pluie a détrempé les sols. Suivre la ligne, en tout terrain, de nuit, avec des engins puissants mais lourds, on risque l'enlisement. C'est ce qui se produira aux environs de Pouilly-sur-Vingeanne.

Grâce à l'obligeance de JP PATEY, qui les sortira de l'ornière, la progression va reprendre et les conduire sur les lieux de la rupture.

Elle sera découverte vers minuit sur le territoire de Fontaine-Française entre l'écluse de Fontaine et le pont de la Torcelle, dans une zone boisée et humide, véritable capharnaüm. Devant la difficulté l'équipe abandonnera le terrain vers deux heures du matin et reviendra à l'aube. La ligne sera rétablie à 11h30 le mercredi. Sa consolidation nécessitera encore une journée de travail.

Que s'est-il passé ?

La ligne traverse une plantation de peupliers qui sont dépérissants, voire secs sur pieds. Avec le vent les arbres cassent, tombent sur la ligne et c'est la coupure pour 24 heures.

Qu'avons nous fait ?

Nous avons consulté notre correspondant EDF, puis nous sommes allés sur les lieux, où nous avons pu observer la difficulté d'intervenir, constaté que ce n'était pas le premier incident à cet endroit.

Nous décidons de rechercher les propriétaires responsables. Pour cela nous avons consulté le cadastre à Fontaine-Française. Déterminé dans quelle parcelle le sinistre s'est produit, ainsi que les autres parcelles à risques, constitué un dossier, qui a été adressé au Préfet, à EDF et au maire de Fontaine-Française.

Nous espérons que le nécessaire sera fait, car au moindre coup de vent le problème recommencera.

Ces causes sont prévisibles, il est donc souhaitable que les propriétaires fassent preuve de civisme et remplissent leurs obligations.

Les suites.

S'appuyant sur notre dossier, M. GAILLARD, responsable des collectivités à EDF, a pris contact avec les propriétaires concernés en leur demandant d'élaguer ou de couper les arbres qui sont trop près de la ligne.

Affaire à suivre

Le bruit et autres nuisances de voisinage : *Le civisme encore…...et toujours !*

Rappel de la loi

L'arrêté préfectoral **n°99 242** du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores dit à **l'article 4 :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 15h à 19 h 30.

Les samedi de 9h à 12 h et de 15 à 19 h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 heures.

À l'article 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Laisser divaguer les chiens et les chats est interdit par les articles L 211-23 et 215-5 du code rural.

Circonstances où un chien où un chat est considéré en état de divagation :

Le chien :

Qui est abandonné, livré à son seul instinct. En dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau.

Qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Qui est éloigné de son propriétaire ou de son gardien de plus de cent mètres.

Le chat :

Non identifié trouvé à plus de **200 mètres** des habitations.

Trouvé à plus de **1000 mètres** du domicile de son maître et qui n'est plus sous la surveillance immédiate de celui-ci.

Saisi sur la voie publique ou la propriété d'autrui, dont le propriétaire n'est pas connu.

Nous constatons avec regrets que des déjections souillent de nouveau les espaces verts ou les trottoirs. Merci de bien vouloir apporter une attention particulière à ce constat.

Travaux et projets

Dans le premier numéro de « Saint Seine Infos », qui s'appelait alors « Saint Seine News », l'équipe en place avait listé les travaux à court, moyen et long terme à réaliser dans la commune. L'église figurait déjà dans cette liste et les travaux sont toujours à l'état de projet. Il nous a paru important, afin d'établir des priorités, de refaire le point en recensant les travaux à lancer dans les années qui viennent. Toutefois cette réflexion ne s'appuie que sur l'instantané de la situation actuelle. Au gré des circonstances et de la situation financière une adaptation sera indispensable.

La commune est propriétaire de plus de 10 km de voierie (rues et chemins). Cela représente l'essentiel des investissements (chaussée, trottoirs et caniveaux).

Les coûts indiqués ne tiennent pas compte des subventions éventuelles, mais ils doivent figurer tel quels dans le budget de la commune.

Réfection chaussée + Trottoirs, devis 2002	Rue du Moulin	41 783€
	Rue de la Grande Borne	30 365€
Réfection à chiffrer	Rue de l'Abreuvoir du Cornot	
	Rue de l'Abreuvoir	
	Rue des Plantes	
	Rue de la Tour	
Trottoirs et caniveaux à chiffrer : 3 376m de trottoirs et 117m de caniveaux. Sans la rue aux Loups et la rue de la Garenne.	Rue de Fontaine, Rue de Rosières, rue du Mur, rue de St-Seine-l'Eglise à St-Seine-la-Tour, route du Cornot, rue des Plantes, rue de la Baudotte, ancienne route de Gray, Voie aux Chèvres, Petite rue de Belle Charme, rue de l'Abreuvoir du Cornot, rue de la Tour, de Grande Borne, du Moulin	
Total	3 493m (à 70€ le m)	244 510€
Entretien des chemins	Verfontaine (2,2 km)	À chiffrer
	Fahy (1,8km)	À chiffrer
Empierrement	Sommières forêt (bois du Puits)	10 000€
Restauration	Église	647 000€ + TVA
Assainissement	Station d'épuration	400 000€
Haut débit		30 000€
Aménagement	Halte nautique	200 000€
Réhabilitation	Carrières, espaces verts	À chiffrer
Réparation ou transfert	Monuments aux morts	À chiffrer
Restauration	Bâtiment de la mairie	À chiffrer
Extension	Éclairage public	À chiffrer
Aménagement	Place de la poste	8 000€
Renforcement des berges	Vingeanne (rue de l'Abreuvoir)	À chiffrer
Extension de réseau	Rue des Vausselottes	50 000€

REUNION AVEC LE PERCEPTEUR *: Notre comptable*

Lors d'une réunion à la mairie de Saint-Seine, le lundi 13 novembre, tous les projets de la commune ont été étudiés avec le percepteur, qui est notre comptable.

Les conséquences de chaque projet ont été chiffrées et examinées dans le temps.

Au vu de tous ces éléments, un bilan sera établi et une analyse financière transmise à la commune pour faciliter l'élaboration du budget 2007.

On peut espérer que toutes les questions posées, depuis quelques mois, auront reçu une réponse avant l'élaboration du budget. Néanmoins, les choix seront difficiles, car on ne peut reporter sans cesse, des travaux qui deviennent de plus en plus urgents.

DÉMATÉRIALISATION

Ce terme était surtout employé en science-fiction, repris par les NTIC (nouvelles techniques de l'information et de la communication), c'est devenu une réalité qui s'impose aux collectivités, entre autres.

Concrètement, pour la mairie, c'est la suppression du papier comme support aux documents administratifs et aux publications officielles (circulaires, textes de loi, bulletins officiels….). Initialisée par la préfecture, elle s'étend à tous les organismes, notamment au Conseil Général qui diffuse le cadastre numérisé. Cette innovation est freinée, sur la commune, par l'absence du haut débit. Les images ou les gros fichiers nécessitent parfois plus d'une heure de connection.

Dans ces conditions, la dématérialisation ne sera une réalité, que le jour ou la commune bénéficiera d'un accès internet haut débit.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MISE EN PLACE D'UN RAM

Relais Assistantes Maternelles

La Communauté de Communes du Val de Vingeanne met en place un Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Interview de Georges GRADELET, Vice Président de la Communauté de Communes, chargé des affaires sociales.

Qu'est ce qu un Relais Assistantes Maternelles ?

Un RAM est une structure dont les fonctions sont multiples :

Favoriser la rencontre et les échanges entre les assistantes maternelles, entre les assistantes maternelles et les parents, entre les parents par la mise en place d'animations, de rencontres-débats, de moments festifs…

Organiser l'information des parents et des assistantes maternelles par :

Le recensement de l'offre et de la demande de garde à domicile

L'aide aux parents dans leur fonction d'employeur

L'information aux assistantes maternelles sur leur statut (agrément, formation, régime fiscal, convention collective…)

Susciter et promouvoir la formation des assistantes maternelles

Valoriser le travail des assistantes maternelles

Comment fonctionnera le RAM du Val de Vingeanne ?

Le RAM du Val de Vingeanne est né de l'extension du RAM du Mirebellois. Le nombre trop faible d'Assistantes Maternelles dans le canton (moins de 20) ne nous permettait pas de créer un RAM. C'est donc celui du Mirebellois qui étend son territoire d'action à notre canton.

C'est un lieu d'information et d'échange, pour cela, une permanence aura lieu toutes les 3 semaines à Fontaine Française. Animations le matin pour toutes les assistantes maternelles qui le souhaitent, elles pourront venir avec les enfants dont elles ont la garde, et une permanence l'après midi où tout le monde pourra venir, assistantes maternelles, parents, pour se renseigner sur tous les sujets liés à la petite enfance à l'enfance, au rôles et fonctions des assistantes maternelles, dans les domaines administratifs, éducatifs, techniques.

L'animatrice du RAM sera présente souvent sur notre canton, elle pourra ainsi être au plus près des habitants. Ce qui est intéressant aussi c'est que les familles de la communauté de communes pourront se rendre à toutes les manifestations organisées dans le canton de Mirebeau (animations, conférences, etc). Mme COLNOT l'animatrice pourra répondre aussi par téléphone tous les jours et pas seulement lors des permanences à Fontaine.

Des animations pourront se faire aussi en partenariat avec d'autres associations locales et la bibliothèque.

Ce service sera-t-il gratuit ou payant ?

C'est un service gratuit, la Communauté de Communes du Val de Vingeanne, par convention, versera une prestation à la Communauté de Communes du Mirebellois mais cela reste gratuit pour les utilisateurs.

Pourquoi mettre en place ce service ?

Lors de l'enquête Enfance Jeunesse de 2005, les assistantes maternelles ont fait remonter un certain nombre de besoins (besoin de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques…), les familles également (comment trouver une nounou, qui est libre, quelles sont les démarches…). Le RAM est un outil au service du projet Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Vingeanne.

A partir de quand le RAM sera-t-il accessible ?

Normalement, dès le début de l'année 2007, une large information sera diffusée.

ACTIVITES DES ASSOCIATIONS EN 2006

Un été riche en manifestations qui ont toutes connu un vif succès, le beau temps étant de plus au rendez-vous à chaque fois.

Tout d'abord, une fête de la musique, le samedi 10 juin, organisée au terrain des sports où se sont succédés plusieurs styles de musique, devant un public de tous âges venu nombreux, le tout dans une ambiance sympathique et correcte.

Le dimanche 11 juin c'était le méchoui organisé par les pompiers. La présence des nombreux habitués, fidèles à ce rendez-vous annuel, a contribué à la réussite de cette journée conviviale.

Ensuite le dimanche 2 juillet : 5ème vide greniers. Cette année aurait pu être sans nul doute l'année du record d'affluence, puisque à 13 heures on enregistrait déjà 1100 entrées. Mais les fortes chaleurs de l'après midi ont eu raison des chineurs. 2000 visiteurs tout de même, un beau succès et une grosse journée pour les bénévoles, toujours volontaires.

Le 13 juillet : l'endroit du feu d'artifice ayant changé pour des raisons de sécurité, le défilé aux lampions a donc pris aussi une autre trajectoire et c'est au bord de la Vingeanne que petits et grands se sont retrouvés.

Très chaud aussi, l'après midi du 14 juillet, mais la centaine de personnes inscrite au repas du soir appréciait la soirée sous le chapiteau.

Pour terminer le mois de juillet en beauté, le dimanche 30 juillet, 1ère marche gourmande. Là encore, bravo à tous les bénévoles. C'était une première et ils ont assuré !

Le but était d'allier un parcours agréable à un menu terroir, présentant les produits de nos commerçants et artisans locaux, le tout pour un prix raisonnable.

Mission accomplie, puisque 135 participants, tous enchantés de cette journée, nous ont fait part de leur envie de voir se renouveler cette 1ère édition.

Enfin le dimanche 20 août le concours de pêche.

Affluence de pêcheurs cette année. De 9h à 11h, 24 concurrents, bien alignés le long du bief, se sont efforcés d'attraper la plus belle prise. Après la pesée et la remise des lots à chacun, le repas, dans un cadre agréable, conviait 80 personnes. Après la traditionnelle partie de pétanque de l'après midi, la plupart des convives prolongeait leur journée par le repas du soir.

Les Associations se sont donc beaucoup investies cet été, mais ont la satisfaction de voir leurs efforts récompensés et leurs manifestations réussies.

Il est remarquable et encourageant de constater que des personnes ne faisant pas même partie d'une association, viennent se joindre et se proposer pour aider et participer au déroulement de toutes ces manifestations.

Monsieur le Maire a tenu à remercier chaque Président pour ces animations qui font vivre notre village.

Merci et bravo à tous.

FELICITATIONS

La coupe du monde, toujours la coupe du monde, et bien pendant ce temps... un sport local s'est hissé à un niveau jamais atteint par le passé.

Au bowling de St-Maurice-sur-Vingeanne, la saison a été fructueuse pour ses joueurs qui comptaient parmi eux une sélection en championnat de France.

Le 11 Juin dernier, l'équipe du Fanion Club de Quilles de l'Espérance, avec ses brillants résultats, a été sacrée Championne de France.

Parmi ces joueurs, la présence de 2 SAINTS SEINOIS n'était pas superfétatoire.

Félicitations à Fabian BOIRIN et à Patrick CARCAGNE pour ce succès personnel et collectif.

POMPIERS

L'amicale des sapeurs pompiers remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de leur méchoui.

Le CPI bouge ! Malgré les difficultés à mettre en place un calendrier pour la formation, du fait de la non intégration au corps départemental :

Nicolas LAB et Vanessa LETOLLE ont réussi leur 1er examen de secourisme au centre de secours d'Autrey-lès-Gray.

Cindy FAIVRE et Gilles COMMANS ont obtenu le 3ème module de la formation incendie.

Thierry PALIOT a réussi ces deux formations pour acquérir son grade de caporal.

Gilles COMMANS est en double affectation avec le centre de secours de Fontaine-Française, depuis le 1er juillet 2006.

Nous recrutons toujours des sapeurs pompiers volontaires.

Pour plus de renseignement, le Chef de Corps par intérim, Thierry PALIOT et le caporal Gilles COMMANS sont à votre entière disposition

Le carburant MAKHONINE (suite et fin)

Disparitions mystérieuses et inertie politique.

Cette affaire n'est pas isolée, elle met simplement en lumière des événements qui, pris séparément, semblent n'avoir aucun liens entre eux.

À qui a profité la fermeture des stations MAKHONINE, en région parisienne, sinon aux pétroliers ?

La mort, en août 1960, du pilote Léon BIANCHOTTO aux championnats du monde de voltige aérienne de Bratislava en Tchécoslovaquie, serait-elle liée à l'expérimentation du carburant qu'il a testé sur avion ?

Les dossiers d'expérimentation, tous très favorables, se sont envolés, ont été égarés. A l'Assemblée Nationale même, se trouvait un dossier, en fait deux cartons, contenant les procès-verbaux d'audition des experts, ingénieurs civils et militaires, officiers des trois armes entendus par la commission d'enquête de la Chambre des Députés à propos de l'affaire du carburant MAKHONINE dans les années vingt. Un fonctionnaire, qui connaissait l'affaire a eu la curiosité de les rechercher. Il s'est aperçu que ces deux cartons, conservés à Versailles, étaient vides ou à peu près et que n'y figurait plus que le rapport de synthèse…. que l'on pouvait difficilement subtiliser puisqu'il a été publié in-extenso au Journal Officiel ! C'est, paraît-il un fait sans précédent.

L'enthousiasme des politiques s'est transformé en blocage systématique des initiatives, en interdiction, en mutisme et dénigrement. Influence des lobbies pétroliers ?

Le soutien ce dossier par M. Pierre POUJADE (celui du poujadisme), c'est rapidement transformé en résignation, ses velléités se sont estompées.

Des hommes politiques, députés et sénateurs, qui arrêtent brutalement leur combat pour la vérité : le député GAMARD à la fin des années 20 et, en mai 1981, le sénateur socialiste Jacques CARAT qui renouvelait une question à M. CHEVENEMENT, déjà posée en décembre 1973 et en décembre 1979. Le sénateur CARAT, rappelant les conclusions d'un rapport de la commission d'enquête de la chambre des députés, publié en octobre 1928, indique que le procédé MAKHONINE « resterait encore aujourd'hui inégalé, tant en ce qui concerne ses qualités que son coût. » En conséquence, M. CARAT demande au ministre de l'industrie « quelle part des crédits destinés au développement des substituts aux produits pétroliers, il pourrait consacrer à la réalisation, sur les carreaux de nos mines, d'unités de production de combustible liquide appliquant les développements actuels de ce procédé.»

En outre, dans sa question, le sénateur indique que dans le dossier remis à la presse lors du lancement du programme « carburol ». « il est indiqué que le rendement global de l'hydroliquéfaction du charbon de Liévin est inférieur à 40% » alors que certains experts, se référant aux performances des usines de liquéfaction du charbon de Liévain (1938) et de Gardanne (1944), ont indiqué que « ce rendement était, à l'époque, supérieure à 50% ». moyennant quoi, M. CARAT pose la question : « où se trouve la vérité ? ».

C'est la troisième question écrite que le sénateur socialiste pose sur le procédé MAKHONINE, au ministre de l'industrie, depuis le début de la crise pétrolière : il a déjà interrogé M. Jean CHARBONNEL, en décembre 1973, puis M. André GIRAUD.

La discussion sur ce dossier a tourné court puisqu'il a été retiré et envoyé aux oubliettes. À cause de quelles pressions ?

Beaucoup de questions, pas de réponses. Alors, et ce serait la nouvelle la moins inquiétante, l'État maîtrise ce dossier et attend le moment opportun pour en faire bon usage, ou ce sont des intérêts privés qui ont la mainmise sur cette affaire et là tous les excès sont possibles.

Une information récente apporte du crédit à toute cette affaire, puisqu'un pays comme la Chine s'intéresse à cette ressource énergétique et y met des moyens importants. La Commission d'État pour le Développement et la Réforme a décidé de placer le projet de liquéfaction du charbon parmi les 10 projets de construction les plus importants de la Chine pour 2005.

La France sera-t-elle absente d'une avancée technologique dont elle avait la maîtrise ?

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2006 : **375**

Naissances

- Margot LEONARD le 29 juin 2006
- Marie JACQUINOT le 29 octobre 2006

Mariages

- Nora GHLOUCI et David MARGUERON le 24 juin 2006
- Gaëlle GRADELET et Frédéric PELLECCHIA le 5 août 2006

Décès

- Marie-Jeanne JACQUINOT le 15 octobre 2006
- Paul JACQUINOT le 15 octobre 2006
- Marie MICHAUD le 16 octobre 2006 à Mont-de-Marsan

Les nouveaux habitants

Mlle Nathalie DAÏ et Mr Hervé LAJOUX au 35 de la rue de Saint-Seine-L'Eglise à Saint-Seine-la-Tour

Mme et Mr QUERU au 11 de la rue de Pouilly

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

Vœux 2007

Une nouvelle année s'ouvre

Le Maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers, vous souhaitent d'excellentes

fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux.

Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1er mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1er novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; défini le thème de l'édito ; réparti la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois et fait l'objet, en moyenne, de cinq réunions d'une heure trente chacune.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME

Gérard FAIVRE

Michèle BROUDY

Christian CHARLOT

Il est de coutume de faire présider la dernière séance de travail par Monsieur le Maire